

La recherche publique en question

Le CNRS et l'ensemble de la recherche publique se sont fortement mobilisés ces dernières semaines, après les mesures brutales prises par le nouveau directeur général, Mr Aubert, avec l'accord du ministère de la recherche. Les personnels ont vite compris que le trou de 550 MF artificiellement créé par le gouvernement lui-même, ainsi que les gels répétés des postes, expriment une récession la recherche publique.

Ces mesures n'interviennent pas comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Inscrites dans la politique menée par ce gouvernement depuis plus d'un an, elles annoncent un changement de rythme et une volonté d'imposer. La mobilisation du personnel scientifique et des thésards a contraint le gouvernement à plus de prudence.

Pour la première fois depuis le début des années 70, la France annonce la diminution de son effort global de recherche fondamentale.

Toute la recherche publique est visée, avec des formes particulières pour chaque organisme. Leur analyse permet de dessiner les grands traits de la politique actuelle et de reconstituer sa cohérence : les organismes publics de recherche sont dessaisis de la maîtrise de leurs choix ; le système actuel d'évaluation et d'élaboration de la prospective par les représentants de la communauté scientifique est détourné, la liberté de recherche limitée.

Le ministère organise la mise sous tutelle de la recherche publique :

- par la création d'un *Comité d'Orientation Stratégique* auprès du ministère, et la concentration des organes de pilotage (au CNRS par exemple le nombre de départements scientifiques est réduit à 3 et leurs directeurs sont nommés directement par le ministère),
- par la *contractualisation* des organismes qui assigne la responsabilité de la mise en oeuvre aux systèmes de formation et de recherche et institue des systèmes de contrôle de l'exécution,
- par le développement du *financement sur programme*,
- par les *schémas régionaux de recherche* et l'éclatement du statut national unique pour les personnels (rapport de Boishue, rapport Picq).

La mise sous tutelle ne résulte pas d'une soif de pouvoir de quelques technocrates parisiens. Elle découle au contraire d'une politique cohérente de diminution des dépenses qui ne sont pas directement rentables, de subordination de la recherche aux intérêts des entreprises qui, en France, n'investissent pas dans ce domaine à un niveau suffisant.

Le trou du CNRS prend tout son sens, il exprime le **désengagement financier de l'Etat et l'obligation de rechercher des ressources propres.**

La contractualisation est définie dans le rapport sur "l'état de la recherche et du développement technologique" du projet de loi de finances pour 1995, pp. 59 et 60 :

"L'élaboration et la conclusion de contrats avec chacun des organismes de recherche doivent être l'occasion pour l'Etat de mieux préciser ses choix et ses priorités stratégiques (...). Les cocontractants doivent définir une hiérarchie de priorités entre les différents objectifs et identifier les moyens nécessaires pour leur réalisation (choix des programmes, échéancier de réalisation, partenariats à développer, évolution des ressources humaines, modifications dans l'organisation de l'établissement, etc.)". Mais, si l'organisme est tenu de respecter les objectifs fixés, l'Etat ne s'engage pas sur les moyens. C'est la mise en oeuvre du principe de **subsidiarité** explicitement présent dans le traité de Maastricht : les échelons inférieurs, "autonomes" sont chargés d'appliquer une politique imposée d'en haut par l'Etat, alors que celui-ci se désengage juridiquement et refuse ses responsabilités.

La contractualisation de l'INRIA, appelée "contrat d'objectifs" illustre clairement cette orientation politique. L'INRIA, aux termes de ce contrat, doit "concentrer ses moyens et développer une politique d'alliance avec d'autres acteurs du secteur, notamment des industriels, au plan national et international". Il doit mettre ses travaux en "adéquation étroite à la demande" et "accroître le partenariat avec les représentants de la demande (...). L'INRIA s'attachera à accroître de manière sensible le montant de ses ressources propres (...). Les partenariats industriels imposant à l'INRIA un effort d'investissement, la part des "actions de développement à frais partagés" au sein du budget de l'institut a vocation à s'accroître. (...) L'effort de l'INRIA sera un facteur positif pour l'évolution des moyens qui lui seront accordés par le budget.

Il en va de même à l'INSERM dont la direction a refusé de se plier à l'injonction de financer 10% de la masse salariale à partir des ressources propres, mais propose aux laboratoires de choisir entre un budget de fonctionnement et la promotion des agents.

Dans sa "proposition d'organisation du partenariat CNRS/recherche universitaire", Bigot, directeur de la Mission Scientifique et Technique au Ministère préconise "un accroissement très significatif de la part

des moyens du CNRS attribués dans le cadre de programmes pluriannuels fonctionnant notamment sur une base d'appels d'offres", c'est le remplacement du financement régulier des équipes - le financement dit récurrent - par le **financement par programme**.

"Les moyens correspondants seraient des moyens consolidés (moyens financiers et moyens en personnel, chercheurs et ITA) distribués selon une procédure propre à chaque programme", c'est la désagrégation des équipes dotées jusqu'ici de financements et de personnels propres, au vu de l'évaluation des recherches faites par le Comité National.

La réduction du nombre d'unités, le repli du CNRS sur les unités propres et mixtes et son retrait des unités associées aux universités s'inscrivent dans cette politique de compression-pilotage de la recherche.

Les unités mixtes, "s'inscriraient dans le cadre d'un contrat global entre l'établissement partenaire (université, organisme de recherche, association caritative, entreprise), la MST et le CNRS". Les URA passeraient sous la seule responsabilité scientifique et administrative des universités, leur décision de création "serait de la seule responsabilité du MESR".

Structurer la recherche par programme est lourd de dangers. Des pans de la recherche vont ainsi être mis en jachère, ce qui signifie risques de stérilisation, pertes de connaissances et de compétences. Or, les idées nouvelles ne viennent pas toujours de là où l'on a mis la priorité. Un programme suppose que les outils conceptuels existent déjà. C'est pourquoi les grands programmes très ciblés, sur le cancer ou le Sida par exemple, n'ont pas apporté les résultats escomptés. Les avancées scientifiques ne se programment pas.

Le Comité National en danger

Un EPST contractualisé verrait ses instances scientifiques déresponsabilisées, il devrait prendre en charge les programmes de recherche décidés par le MESR. Quel serait dès lors le rôle du Comité National ? Devrait-il contribuer à préparer les choix ministériels, évaluer les chercheurs, leurs travaux et les équipes selon l'adéquation des résultats à la demande, distribuer des labels ?

Diminution et flexibilisation de l'emploi

Ces projets s'en prennent à l'emploi. Outre la réduction sévère des emplois en particulier statutaires, ils annoncent une flexibilisation accrue du personnel. Le statut n'est pas mis en cause, il est vidé de son contenu par simple contournement. Citons le contrat d'objectifs de l'INRIA : "Afin de permettre à l'INRIA de réaliser ses objectifs, des mesures d'assouplissement permettant, en particulier, de favoriser l'accueil de personnels de haut niveau issus des corps techniques de l'Etat comme de l'industrie, et une flexibilité accrue en matière de recrutement de personnels dans le cadre des actions de partenariat, seront recherchées". Le contrat de l'INRA s'exprime dans le même sens. L'un et l'autre prévoit la gestion des emplois non en nombre de postes mais en

terme de masse indicielle. Le développement de la sous-traitance pour la maintenance, la restauration et le nettoyage, le recours accru aux CES, CDD, voire aux apprentis, ou aux **personnels recrutés dans le cadre d'un programme de recherche et exclusivement pour la durée de celui-ci**, la tendance à substituer les thésards aux ITA et aux jeunes chercheurs s'inscrivent dans cette politique.

L'absence de carrière est utilisée au CNRS pour accroître la mobilité, en faisant miroiter des promotions plus faciles aux personnes qui acceptent de partir dans l'Enseignement Supérieur ou dans le privé, ou une meilleure valorisation des compétences (encadrement et formation des étudiants).

Au niveau individuel, cela pourrait dans certains cas s'avérer positif, **au niveau collectif le résultat serait une régression de la recherche**. Le discours sur le poids de la masse salariale a dans ce contexte un double objectif : faire accepter la **diminution (par suppression ou gel de postes et par reversement prévisible d'une partie des ITA et des chercheurs des URA aux Universités) et la flexibilisation des emplois, faire assumer une partie des coûts de main-d'œuvre par les financeurs extérieurs, en particulier les entreprises.**

Les "schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche".

D'une manière générale, derrière autonomie et régionalisation se camouflent une déconcentration des établissements publics liée à une centralisation autoritaire des décisions stratégiques.

Le rapport rédigé par le recteur J.P. de Gaudemar, "Méthodologie d'élaboration des schémas régionaux de l'enseignement supérieur et de la recherche" est éclairant. Il y est question de "*recherche d'un consensus régional, d'un meilleur respect de l'autonomie des établissements (...), de permettre au MESR d'explicitier les objectifs nationaux et régionalisés, sous forme d'un mandat au préfet de région et au recteur*". **En d'autres mots, régionalisation oui, à condition qu'elle soit sous contrôle de l'Etat** : ces "*schémas régionaux devront permettre au ministère de résister aux autres sollicitations non programmées.*" "En effet, l'engagement croissant des collectivités territoriales *se traduit par une demande accrue de leur part à être associées à la définition des programmes et au suivi de leurs résultats.*" **La seule chose qui éclate dans**

ce contexte, c'est le cadre national, en particulier du statut donnant des garanties d'égalité (les personnels IATOS dépendraient directement du recteur ou du préfet). Pour le reste, il s'agit de mieux organiser les demandes en recherche, tout particulièrement celles qui proviennent des industriels, et de les hiérarchiser en fonction des priorités gouvernementales.

Adapter le système de recherche français à la construction européenne

La CEE intervient de plusieurs manières sur la politique de recherche en France :

- par la contrainte de diminution du poids du public, le démantèlement de la recherche comme service public est organisé ;

- par l'objectif prioritaire de la recherche comme devant être au service de la compétitivité des entreprises, il nie le rôle de la recherche fondamentale dans le développement des connaissances est niée et confinée aux seuls besoins industriels capitalistes ;

- par le pilotage via les grands programmes européens.

Les critères de convergence du traité de Maastricht :

- limitation du déficit public inférieur à 3% du PIB,
- limitation de l'inflation,
- limitation de la fluctuation de la monnaie .

C'est au nom du "déficit public" que tous les gouvernements coupent dans les dépenses de santé, d'éducation, dans les services publics, etc.

Pour quoi luttons-nous ? Les principes auxquels nous tenons

Il faut au pays un **grand service public de recherche** pour développer les connaissances et pour satisfaire les besoins sociaux (santé, environnement, cadre de vie etc.). Le lien nécessaire avec l'Université et d'une manière générale avec les besoins sociaux doit se traduire par une interpellation réciproque dans le respect des objectifs et des missions de chacun. Les travailleurs scientifiques doivent mobiliser leurs savoir-faire en gardant autonomie et maîtrise de leur protocole. Ils doivent se soumettre à une évaluation et rendre compte à la nation.

La recherche fondamentale est indispensable.

Tous les pays qui l'ont abandonnée ont perdu du même coup leur capacité à faire une recherche féconde et à former solidement les jeunes. Elle doit être fortement soutenue et développée.

Les organismes publics, nationaux et pluridisciplinaires de recherche sont les éléments

clés de la recherche française. Ils doivent être maintenus sous leurs trois aspects :

- **national** car il assure la cohérence d'une politique scientifique susceptible de répondre aux grands problèmes de la société.

- **fondamental** car seule la recherche publique peut prendre en charge et conduire un développement large des connaissances, unique manière d'enrichir un terreau sur lequel puissent germer, en leur temps, des recherches finalisées.

- **pluridisciplinaire**, car les grands défis débordent du seul cadre d'une discipline, des champs importants d'évolution de la recherche se développent aux interfaces de plusieurs disciplines, que seuls ils sont capables de mettre en convergence.

La France a la chance d'avoir des instances d'évaluation que le monde lui envie, le Comité National de la Recherche Scientifique doit voir son rôle renforcé. Il doit effectuer une réelle évaluation et une réelle prospective scientifique.

La recherche doit être au service des besoins de la population, c'est le sens du service public de recherche. Elle ne peut être pilotée par des partenaires solvables ou par les technocrates sur des objectifs de court terme ou des problèmes conjoncturels. Elle ne peut être soumise à la rentabilité financière. La liberté d'initiative de la communauté scientifique elle-même est tout aussi nécessaire ; Bigot le reconnaît lui-même quand il propose pour certains programmes des thématiques "ouvertes" à l'expression libre des projets des chercheurs.

Les moyens que nous demandons

Un financement récurrent des unités assuré par l'Etat. Un budget stable qui permette une programmation de moyen et long terme. C'est par le financement régulier des laboratoires, le soutien à la structuration des opérations de recherche, l'organisation de la coopération et de la confrontation entre les disciplines, les thématiques et les approches que la recherche progresse.

Des emplois statutaires à tous les niveaux de qualification : création de postes de titulaires pour tous les emplois permanents, ce qui implique la limitation de la sous-traitance et la fin de la précarité ; l'embauche forte de jeunes.

Un plan de résorption du sous-classement.

Un système équitable de reconnaissance des qualifications.

Une revalorisation des salaires et non des primes au mérite ou toute forme d'individualisation des rémunérations.

Comment faire une bonne évaluation si c'est pour distribuer des labels gratuitement sans soutien financier réel ? Nous sommes pour la maîtrise des choix par la communauté scientifique elle-

même. On ne doit pas laisser à quelques individus le soin de la recherche faite en France. Les travailleurs scientifiques doivent être sollicités pour la diffusion au public des connaissances qu'ils produisent en utilisant tous les moyens actuels de communication.

Pour l'indépendance de la recherche. La politique scientifique ne peut dépendre d'aléas politiques, d'imprévoyances, d'incuries, de charité. Les organismes de recherche peuvent être sollicités pour apporter leur contribution aux besoins des industries, ce ne peut être aux dépens de leur potentiel.

Les métiers de la recherche doivent être mieux reconnus. Des découvertes importantes, des avancées constantes dans les connaissances sont dues à l'imagination, la créativité, la motivation de tous les personnels de la recherche. C'est un métier à part entière qui mobilise toutes les ressources de l'individu. Ne laissons pas certains en faire une activité annexe.

Les étudiants et les thésards ne doivent pas être utilisés à des tâches techniques parce qu'il manque du personnel. Ils doivent recevoir une réelle formation à la conception, à la création. Pour cela il faut arrêter le gel des postes d'ITA et il faut créer des postes pour tous ces jeunes qui aspirent à faire de la recherche leur métier.

ITA, ÉTUDIANTS, THÉSARDS, CHERCHEURS

**Discutez dans vos laboratoires.
Rejoignez le SNTRS-CGT
pour défendre, maintenir et développer une recherche publique
forte
jeune
dynamique**

CHERCHEURS
INGENIEURS
TECHNICIENS
ADMINISTRATIFS

**RESTEZ VOUS-MEMES,
SYNDIQUEZ-VOUS A
UN SYNDICAT
Intercatégoriel
Indépendant
Démocratique
Unitaire**

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo :

.....

A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY,
ou à remettre à un militant connu de vous.